

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 31 octobre 2017

Date d'affichage : 31 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : ROMAIN AUBRY, EDITH CAUSERET, BERNARD DETOURBET, GERARD GARBINO, SYLVIE GERARD, ROGER GODONNIER, SYLVIE GOUVERNEUR, SABRINA HECHT, VERONIQUE MARCOUX, YANN MATROT, JACKY MAUGRAS, CHANTAL MINOT, ERIC MIOT, DOMINIQUE ROGUE, MARC ROYER, ALAIN SIMEANT, GEOFFREY URBAIN, JEROME VILLETET, CHRISTIANE WARNET, SEBASTIEN ZENDER

Représentés : ANNETTE BRENE par VERONIQUE MARCOUX, FRANCOIS GUENIOT par ALAIN SIMEANT, MICHEL MORIZOT par JEROME VILLETET, JOSE SERRANO par MARC ROYER

Absents excusés : DANIEL LOUET, NATHALIE MATHEY

Secrétaire : Monsieur JACKY MAUGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_096 - Modification statuts Communauté de Communes du Grand Langres
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes du Grand Langres, qui porte sur les points :

- ajout de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »
- ajout des termes suivants dans la partie compétence extrascolaire « Jeunesse : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements extra-scolaires à Langres et Val-de-Meuse »
- suppression dans la compétence « accompagnement des personnes âgées » de la partie de phrase : « et apporte sa participation financière au réseau gérontologique »

La modification des statuts sera applicable au 1^{er} janvier 2018.

2017_097 - Transfert ZAE Mennetriers à la CCGL - Modalités financières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités financières du transfert de la ZAE Les Mennetriers de la commune de Saints-Geosmes à la CCGL et la cession de la zone pour un montant de 37 000 euros .

2017_098 - Approbation du Rapport de la CLECT - Transfert ZAE Mennetriers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport de la CLECT qui a procédé à l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la ZAE Les Mennetriers à la CCGL, soit 8 051 euros/an,
- approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation de Saints-Geosmes pour 2017 qui est ramené de 661 998 euros à 653 947 euros.

2017_099 - Modification des statuts du SMBMA Syndicat Mixte du bassin de la Marne et ses Affluents

Suite à la nouvelle compétence obligatoire attribuée aux communautés de communes en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI) à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts engagée par le SMBMA, prend acte que la CCGL siègera au SMBMA en lieu et place de la commune, et sollicite son adhésion à la carte de compétence 3 dite « lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols »

2017_100 - SDED52 - Extension périmètre suite demandes adhésion CCAVM et CCGL et transfert de compétences

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable aux demandes d'adhésion au SDED 52, de la CCAM Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais pour le transfert de compétence « éclairage public » d'une part, et de la CCGL pour le transfert de compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » d'autre part.

2017_101 - SDED 52 - Mise à jour des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts du SDED 52 portant notamment sur la modification du siège social, la compétence « installation et exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques » et la gestion des centres d'enfouissement techniques de Sarcicourt et de Montlandon.

2017_102 - Taxe Aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire pour 2018 et les suivantes, la taxe d'aménagement au taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal et de reconduire les exonérations précédemment décidées.

2017_103 - Convention Ville de Langres Mise à disposition d'équipements informatiques pour Vidéosurveillance Saints-Geosmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet de convention relatif à la mise à disposition de la Commune de Saints-Geosmes, par la Ville de Langres, des réseaux et équipements existants (fibre optique, relais hertziens, serveurs, salle informatique, etc) nécessaires au développement du projet d'installation d'un parc de caméras de surveillance sur la commune de Saints-Geosmes.

2017_104 - Emprunt Travaux Restauration Eglise Balesmes s/Marne

Afin de financer les travaux de restauration intérieure de l'Eglise de Balesmes sur Marne, Le Conseil Municipal, après consultation et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de souscrire un emprunt d'un montant de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne remboursable sur 10 ans au taux de 0,98 %, et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_105 - Cession Terrain Impasse Champ Mourot à HAMARIS

Dans le cadre du projet de construction par HAMARIS de 4 pavillons locatifs Impasse Champ Mourot, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder à HAMARIS, Office Public de l'Habitat à Chaumont, les parcelles cadastrées AC 373 et 374 d'une contenance totale de 1 015 m² au prix forfaitaire de 40 000 euros. Les frais et charges seront supportés par l'acquéreur.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte ainsi que toutes pièces utiles.

2017_106 - Ouverture Crédits Budgétaires ZAE Les Mennetriers

Afin de procéder aux opérations de transfert de la ZAE Les Mennetriers, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'ouverture de crédits par décision modificative comme suit :

Investissement :	Dépense	compte 1641	279 134
	Recette	compte 3555-040	279 134
Fonctionnement :	Dépense	compte 71355-042	279 134
	Recette	compte 7015	279 134
	Dépense	compte 6522	103 266
	Recette	compte 7015	103 266

Questions diverses

1) Accueil extrascolaire du mercredi

Mme Edith CAUSERET fait le point sur l'accueil extrascolaire avec cantine du mercredi mis en place par la commune depuis la rentrée de septembre et dont la gestion a été confiée à l'Association La Montagne. Une enquête a été réalisée auprès des familles. Il en résulte que la fréquentation est faible et le coût à la charge de la commune, sur une base de 10 enfants, s'élevant à 3 490 euros pour le premier trimestre 2016/2017, ne justifie pas le maintien de l'activité.

Aussi, afin de permettre aux familles de s'organiser, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire mais de ne pas la renouveler à la rentrée de septembre 2018.

2) Goûter de Noël 2018

Pour Saints-Geosmes :

Les personnes de plus de 70 ans sont invitées la samedi 2 décembre 2017 à partir de 15 heures à la salle communale de Saints-Geosmes pour un goûter convivial au cours duquel leur seront remis les colis de Noël. Les inscriptions se font en Mairie.

Pour Balesmes sur Marne :

Les colis de Noël seront distribués le samedi 2 décembre 2017. Un repas suivra le 20 janvier 2018 à Balesmes.

3) Téléthon 2018

La commune et les associations locales participeront au Téléthon 2018.

Le Dimanche 03 décembre 2018 sont organisés : une marche à partir de 9h30, un repas à la salle polyvalente, animations, ventes de produits, démonstrations de danse, etc. Les inscriptions sont à rendre en mairie.

4) Collecte des ordures ménagères

Suite à la mise en place en 2018 de l'apport volontaire, une réunion publique se tiendra à Saints-Geosmes en début d'année.

5) Location de terrains

La commune met en location au prix de 10 euros/an une parcelle de terrain pour du jardin située Route d'Auberive d'une contenance de 565 m². Les personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits

Le maire,